

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

Fondettes, le 16 décembre 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 27
Représentés par pouvoir : 6
Nombre de votants : 33

L’an deux mille vingt-et-un, le quatorze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, François PILLOT Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE-GEORGET, Nathalie LECLERCQ, Hervé CHAPUIS, Laëtitia DAVID, Serge GRANSART, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Gérard PICOT, Catherine PARDILLOS, Joëlle BOIVIN, Philippe BOURLIER, Anne DUMANT, Christophe GARNIER, Frédéric JAMET, Alain CERVEAU, Nolwenn LANDREAU, Anne MENU, Solène ETAME NDENGUE, Pascal CHAZARIN, Adrien COCHET, Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Benjamin THOMAS.

Représentés par pouvoir : Françoise FRAYSSE a donné pouvoir à Corinne LAFLEURE, Valérie DUNAS a donné pouvoir à Frédéric JAMET, David BRAULT a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Laëtitia DAVID, Gaëlle GENEVRIER GALLICE a donné pouvoir à Solène ETAME NDENGUE, Camille LECUIT a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE-GEORGET.

Secrétaires de séance : Nicole BELLANGER et Benjamin THOMAS.

Session ordinaire

1. DL20211214M01– Finances locales – Convention de financement avec la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de la région Centre-Val de Loire au titre de la prévention et de l’animation du secteur jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, adopte les conventions avec la FRMJC de la Région Centre pour le financement d’un poste de direction et d’un poste d’animateur à temps complet au titre de la prévention et de l’animation du secteur jeunesse de l’association culturelle et d’animation de Fondettes « L’Aubrière », pour l’année 2022 :

Convention FRMJC - Participations prévisionnelles année 2022		
Désignation	Poste de direction	Poste d'animation
Contribution FRMJC Centre	7 000,00 €	3 500,00 €
Participation de l'association L'Aubrière	/	1 502,00 €
Coût pour la Ville de Fondettes	71 312,00 €	34 535,00 €
Coût annuel total	78 312,00 €	39 537,00 €

L'Assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la délibération ; précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de la Collectivité.

2. DL20211214M02 – Domaine et patrimoine – Acquisition par la Ville de deux appartements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir auprès de la société ATARAXIA Promotion Immobilière, sous la forme d'une VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) :

- l'appartement de type 3 (B104) situé au 1^{er} étage du bâtiment B du programme Villa des Lys, le long de la rue du Clos Poulet, d'une superficie de 58,56 m², moyennant un prix de 250 000 € TTC
- l'appartement de type 2 (E103) situé au 1^{er} étage du bâtiment E au centre de l'opération Villa des Lys, d'une superficie de 38,69 m², moyennant un prix de 175 000 € TTC ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat de réservation relatif à chaque appartement ainsi que l'acte notarié s'y rapportant et tout document en exécution de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et inscrits au budget 2022 et suivants ;

3. DL20211214M03– Finances locales – Règlement intérieur pour l'attribution des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur pour l'attribution des subventions aux associations ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en application de la délibération.

4. DL20211214M04– Fonction publique – Organisation du temps de travail des agents territoriaux de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la durée du temps de travail des agents de la Collectivité (1 607 heures/an) et les modalités de mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2022 ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en application de la présente délibération ; dit que les crédits sont prévus chaque année au budget général de la Collectivité.

5. DL20211214M05– Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES	
Cadre d'emplois : Agent de maîtrise	
- Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet	
Agent de maîtrise	
- ancien effectif :	1
- nouvel effectif :	2
Recrutement d'un agent pour le service Parcs et jardins	

EFFECTIFS DES AGENTS CONTRACTUELS

Cadre d'emplois : Adjointes techniques

- Ouverture de deux postes d'adjoint technique à temps complet

Adjoint technique (article 3-2°)

- ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 6

Recrutement des agents qui effectueront des missions de surveillance de la voie publique

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et suivants.

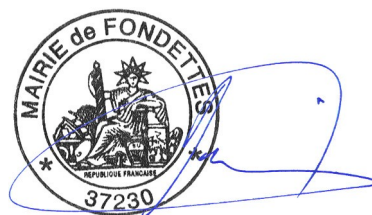
6. DL20211214M06 – Institutions et vie politique – Avis sur la modification des statuts du syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 abstention (Benjamin THOMAS), approuve la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes, ajoutant aux compétences du Syndicat « l'exploitation directe ou l'affermage de terres agricoles qui appartiendraient au Syndicat ou qui lui seraient confiées » ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en application de la délibération.

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. A ce titre, toutes les décisions du maire sont publiées dès leur transmission au contrôle de légalité.

Le Maire de Fondettes,
Cédric de Oliveira



Direction Générale des Services
Service des Assemblées
Dossier suivi par Dominique HAUDIQUET
☎ 02 47 88 11 02
Courriel : assemblees@fondettes.fr
Réf/courrier : CDO/GC/DH/W/CM20211214